

COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du 24 juin 2016

L'an deux mille seize, le 24 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'ISSOUDUN régulièrement convoqué le 09 juin 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de la Mairie sous la présidence de M. André LAIGNEL, Maire.

Etaient présents : MM. André LAIGNEL, Dominique ROULLET, Mme Diane ZAMMIT, M. Michel BOUGAULT, Mme Carol LE STRAT, M. Jacques PERSONNE, Mme Anne-Elisabeth LE FELIC, M. Gérard SADOIS, Mme Jane-Marie CANDÉ, M. Eric HERVOUET, Maires-Adjointes, Mmes Isabelle BRUNEAU, M. Daniel GUIET, Mmes Magali MARTIN, Lucie BARBIER, M. Patrick SOIDET, Mme Agnès NADOT, M. Sébastien JACQUET, Mmes Marcelle CHAMPAULT, Sophie KRUPA, M. Karim BOUSSABOJA, Mme, Valérie GRABOWSKI, M. Didier CHAMPION, Mme Marie des Neiges CHEZE, MM. Jean-Luc ROUSSEL, Pierre BOGGIO, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Maires-Adjointes et Conseillers Municipaux ayant donné procurations, M. Jean-Charles PAILLARD a donné procuration à M. Michel BOUGAULT, M. Alex COSTANZO a donné procuration à M. Gérard SADOIS, M. Jean-Pierre TISLER a donné procuration à M. Dominique ROULLET, Mme Marie-Madeleine LANGLOIS a donné procuration à Mme Diane ZAMMIT, Mme Brigitte COLSON a donné procuration à M. Jean-Luc ROUSSEL, Mme Sabine RENAULT-SABLONIERE a donné procuration à M. Pierre BOGGIO,

Absents Excusés :

Mme Hada BOUZID-GHEZIEL, M. Régis BONNIN.

M. le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et indique les procurations suivantes :

M. Jean-Charles PAILLARD a donné procuration à M. Michel BOUGAULT,
M. Alex COSTANZO a donné procuration à M. Gérard SADOIS,
M. Jean-Pierre TISLER a donné procuration à M. Dominique ROULLET,
Mme Marie-Madeleine LANGLOIS a donné procuration à Mme Diane ZAMMIT,
Mme Brigitte COLSON a donné procuration à M. Jean-Luc ROUSSEL,
Mme Sabine RENAULT-SABLONIERE a donné procuration à M. Pierre BOGGIO,

Il présente ensuite les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Dossier 1 – Comptes Administratifs 2015 (Ville, Eau, Assainissement, Lotissements, Chauffage urbain), Comptes de Gestion 2015 (Ville, Eau, Assainissement, Lotissements, Chauffage urbain), Affectation des résultats 2015 (Ville, Eau, Assainissement), et budgets supplémentaires 2016 (Ville, Eau, Assainissement, Lotissements, Chauffage urbain)

M. le Maire ouvre le débat sur les Comptes Administratifs (CA) 2015.

Il n'y a pas de prise de parole.

1.1 M. Dominique ROULLET 1^{er} adjoint prend la présidence de l'assemblée et présente les CA 2015 :

- le CA du budget Ville qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 1 597 030,31 €,

Par 28 voix pour (André LAIGNEL s'étant retiré pour le vote), 2 abstentions Mmes Brigitte COLSON et Sabine RENAULT-SABLONIERE (pouvoirs à MM. ROUSSEL et BOGGIO), le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2015 du Budget Principal Ville.

- le CA du budget annexe Eau qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 281 466,04 €,

Par 28 voix pour (André LAIGNEL s'étant retiré pour le vote), 2 abstentions Mmes Brigitte COLSON et Sabine RENAULT-SABLONIERE (pouvoirs à MM. ROUSSEL et BOGGIO), le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2015 du Budget service de l'Eau de la Commune d'Issoudun.

.../...

- le CA du budget annexe Assainissement qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 138 119,54 €,

Par 28 voix pour (André LAIGNEL s'étant retiré pour le vote), 2 abstentions Mmes Brigitte COLSON et Sabine RENAULT-SABLONIERE (pouvoirs à MM. ROUSSEL et BOGGIO), le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2015 du Budget service de l'Assainissement de la Commune d'Issoudun.

- le CA du budget annexe Lotissements qui fait ressortir un déficit global de fonctionnement de 49 259,55 €.

Par 28 voix pour (André LAIGNEL s'étant retiré pour le vote), 2 abstentions Mmes Brigitte COLSON et Sabine RENAULT-SABLONIERE (pouvoirs à MM. ROUSSEL et BOGGIO), le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2015 du Budget annexe des Lotissements communaux de la Commune d'Issoudun.

- le CA du budget annexe Chauffage Urbain qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 221 277,00 €

Par 28 voix pour (André LAIGNEL s'étant retiré pour le vote), 2 abstentions Mmes Brigitte COLSON et Sabine RENAULT-SABLONIERE (pouvoirs à MM. ROUSSEL et BOGGIO), le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2015 du Budget annexe du chauffage urbain de la Commune d'Issoudun.

A l'issue de ces votes, M. le Maire reprend la présidence de l'assemblée et présente les comptes de Gestion 2015.

1.2 Les Comptes de Gestion de l'exercice 2015 :

M. le Maire présente à l'assemblée les Comptes de Gestion de l'exercice 2015 des budgets Ville, Eau, Assainissement, Lotissement communaux, Chauffage urbain du Trésorier Municipal qui sont conformes aux Comptes Administratifs précités.

Par 29 voix pour, 2 abstentions Mmes Brigitte COLSON et Sabine RENAULT-SABLONIERE (pouvoirs à MM. ROUSSEL et BOGGIO), le Conseil Municipal adopte les Comptes de Gestion 2015.

1-3 L'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2015 :

M. le Maire présente les résultats de l'exercice 2015 et demande de procéder à leur affectation.

- sur le budget Ville, l'affectation du résultat est proposée de la manière suivante :
 - 1 597 030,71 €, soit 0 € en investissement et 1 597 030,31 € en fonctionnement ;

Par 29 voix pour, 2 abstentions Mmes Brigitte COLSON et Sabine RENAULT-SABLONIERE (pouvoirs à MM. ROUSSEL et BOGGIO), approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2015.

- sur le budget annexe Eau, l'affectation du résultat est proposée de la manière suivante :
 - 281 466,04 €, soit 180 000,00 € en investissement et 101 466,04 €, en section d'exploitation.

Par 29 voix pour, 2 abstentions Mmes Brigitte COLSON et Sabine RENAULT-SABLONIERE (pouvoirs à MM. ROUSSEL et BOGGIO), approuve l'affectation du résultat du budget annexe Eau 2015.

- sur le budget annexe Assainissement, l'affectation du résultat est proposée de la manière suivante :
 - 138 119,54 €, soit 40 000,00 € en investissement et 98 119,54 € en section d'exploitation.

Par 29 voix pour, 2 abstentions Mmes Brigitte COLSON et Sabine RENAULT-SABLONIERE (pouvoirs à MM. ROUSSEL et BOGGIO), approuve l'affectation du résultat du budget annexe Assainissement 2015.

M. le Maire présente ensuite les budgets supplémentaires 2016 à l'assemblée.

1-4 Les Budgets Supplémentaires 2016 :

- le Budget Supplémentaire Ville qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 8 482 998,61 € ;

Par 29 voix pour, 2 abstentions Mmes Brigitte COLSON et Sabine RENAULT-SABLONIERE (pouvoirs à MM. ROUSSEL et BOGGIO), le Conseil Municipal adopte le Budget Supplémentaire 2016 de la Ville.

.../...

- le Budget Supplémentaire annexe Eau qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 562 250,63 € ;

Par 29 voix pour, 2 abstentions Mmes Brigitte COLSON et Sabine RENAULT-SABLONIERE (pouvoirs à MM. ROUSSEL et BOGGIO, le Conseil Municipal adopte le Budget Supplémentaire 2016 du service annexe de l'Eau.

- le Budget Supplémentaire annexe Assainissement qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 891 810,84 € ;

Par 29 voix pour, 2 abstentions Mmes Brigitte COLSON et Sabine RENAULT-SABLONIERE (pouvoirs à MM. ROUSSEL et BOGGIO, le Conseil Municipal adopte le Budget Supplémentaire 2016 du service annexe de l'Assainissement.

- le Budget Supplémentaire annexe Lotissements qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 872 363,87 €.

Par 29 voix pour, 2 abstentions Mmes Brigitte COLSON et Sabine RENAULT-SABLONIERE (pouvoirs à MM. ROUSSEL et BOGGIO, le Conseil Municipal adopte le Budget Supplémentaire 2016 du service annexe Lotissements.

- le Budget Supplémentaire annexe du chauffage urbain qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 0 €.

Par 29 voix pour, 2 abstentions Mmes Brigitte COLSON et Sabine RENAULT-SABLONIERE (pouvoirs à MM. ROUSSEL et BOGGIO, le Conseil Municipal adopte le Budget Supplémentaire 2016 du service annexe du chauffage urbain

Dossier 2 – Communication et mise à disposition des rapports annuels 2015

M. le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de divers rapports annuels de l'année 2015.

2.1 Bilan 2015 acquisitions et cessions immobilières

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

2.2 Rapport 2015 sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

2.3 Bilan 2015 de la Commission Communale d'Accessibilité

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

2.4 Rapports 2015 sur les services publics communaux d'eau potable et d'assainissement collectif

Le Conseil Municipal prend acte des rapports suivants :

- les rapports 2015 de la Ville sur le prix et la qualité de ces services ;
- les rapports 2015 du délégataire sur l'exploitation de ces services.

2-5 Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la gestion de la CCPI

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Dossier3 - Décision modificative n° 2

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une DMB n° 2 portant sur une aide exceptionnelle de 10 000 € à l'association SAI pour l'année 2016 à valoir sur la subvention 2017.

.../...

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
6574/40	SAI – subvention exceptionnelle 2016	10 000,00 €
	TOTAL DEPENSES	10 000,00 €

RECETTES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
6419/020	remboursement de frais de personnel	10 000,00 €
	TOTAL RECETTES	10 000,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette DMB n° 2.

Dossier 4 – OPHAC de l'Indre - refinancement de prêts – garantie d'emprunt de la Ville

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'une démarche de refinancement de sa dette financière s'élevant à un montant réaménagé hors stock d'intérêts de 1 866 193,27 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, l'OPHAC de l'Indre demande à la Ville d'Issoudun, d'apporter sa garantie au remboursement des emprunts réaménagés qu'elle a contractés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal apporte sa garantie au remboursement des emprunts réaménagés qu'elle a contractés et autorise M. le Maire à intervenir à ou aux avenants qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'OPHAC de l'Indre.

Dossier 5 – SCALIS – refinancement d'une dette - garantie d'emprunt de la Ville

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'une démarche de renégociation de sa dette financière s'élevant à la somme de 158 793,41 € pour une opération de construction de 5 logements PLS «Résidence Via Roma» auprès du Crédit Foncier de France, la société SCALIS demande à la Ville d'Issoudun, d'apporter la garantie de la Ville d'Issoudun au remboursement des emprunts réaménagés qu'elle a contractés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal apporte sa garantie au remboursement des emprunts réaménagés qu'elle a contractés et autorise M. le Maire à intervenir à ou aux avenants qui seront passés entre le Crédit Foncier de France et la société SCALIS.

Dossier 6 - Forêt communale – programme d'actions pour l'année 2016 de l'ONF

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le programme d'actions 2016 pour la gestion durable du patrimoine forestier communal présenté par l'ONF pour un montant de 17 350 € hors taxes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve ce programme d'actions 2016 présenté par l'ONF et autorise M. le Maire à signer tous documents permettant d'engager ces travaux.

Dossier 7 - Soutien à la candidature de Paris et de la France aux Jeux Olympiques de 2024

M. le Maire demande au Conseil Municipal, d'apporter le soutien de la Ville d'Issoudun à la candidature de Paris et à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en France en 2024.

Il précise que le soutien de tous les territoires en faveur de Paris 2024 sera un atout important pour l'obtention de ces jeux olympiques.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal apporte le soutien de la Ville d'Issoudun à la candidature de Paris et à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en France en 2024.

.../...

Dossier 8 – Mise à disposition des bâtiments de l'école F. HABERT par la commune d'Issoudun au CMAS – dispositions diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la prochaine fermeture de l'école François HABERT, il est proposé de réaffecter ces locaux au CMAS afin d'y installer la maison de l'Enfance actuellement à l'étroit dans son immeuble rue de la République et de prendre les dispositions nécessaires pour cette nouvelle affectation à savoir :

- un avenant à la convention de mise à disposition entre la commune d'Issoudun et la CCPI permettant le retrait de cette école du patrimoine scolaire mis à disposition de la CCPI,
- une convention de mise à disposition du bâtiment par la commune d'Issoudun au CMAS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition entre la commune d'Issoudun et la CCPI permettant le retrait de cette école du patrimoine scolaire mis à disposition de la CCPI et une convention de mise à disposition du bâtiment par la commune d'Issoudun au CMAS.

Dossier 9 – Marché d'entretien de voirie – adhésion au groupement de commandes avec la CCPI – signature d'une convention

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun (CCPI) souhaite lancer un marché de travaux, fournitures et services d'entretien de voirie.

La Ville d'Issoudun et d'autres communes de la CCPI projettent de lancer un marché à objet similaire pour leurs voiries communales.

Il est dans l'intérêt de ces collectivités de réaliser leurs projets respectifs avec les mêmes opérateurs économiques, dans une optique d'élargissement des volumes de commande et de réduction des prix.

A cet effet, la CCPI propose la constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'une consultation unique visant à répondre à ce besoin commun.

Le marché passé dans ce cadre prendra la forme d'un accord-cadre à bon de commande et se composera de 4 lots (lot 1 travaux d'entretien de voirie, lot 2 fourniture de signalisation horizontale, lot 3 fourniture de signalisation verticale et lot 4 location de matériel de voirie). Il sera conclu pour une durée de deux ans renouvelable une fois dans la limite de 4 ans.

La Communauté de communes assurera les fonctions de coordonnateur du groupement et ce sera notamment sa Commission d'Appel d'Offres qui attribuera le marché. La CCPI procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant et elle sera chargée de signer et de notifier le marché. Chaque collectivité membre, pour les besoins qui lui sont propres, s'assurera de l'exécution matérielle et financière du marché.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser l'adhésion de la Ville d'Issoudun au groupement de commandes, d'autoriser la signature de la convention constitutive et donner mandat au Président de la CCPI pour signer pour son compte le marché en résultant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

Dossier 10 – Marché d'entretien et d'exploitation de chauffage – adhésion au groupement de commandes avec la CCPI – signature d'une convention

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un groupement de commandes pour l'exploitation de chauffage et son gros entretien a été constitué en 2009 entre la CCPI, la Ville d'ISSOUDUN et le CMAS. La CCPI avait été désignée coordonnateur. Le marché alors conclu arrive à son échéance en novembre 2016.

Ce marché ayant donné entière satisfaction, il est aujourd'hui nécessaire de renouveler la consultation en gardant l'organisation précédemment arrêtée. Il s'agit donc de constituer un nouveau groupement de commandes pour la passation d'un marché par voie d'appel d'offres pour le marché de service «exploitation de chauffage et gros entretien». Ce marché sera conclu pour une durée de 4 ans renouvelable 1 fois pour une durée de 2 ans. Concrètement, ce marché comprendra d'une part des prestations de petits entretiens (surveillance, conformité selon la réglementation en vigueur, entretien courant, menues réparations, petites fournitures etc.) et d'autre part, le gros entretien (réparation et remplacement des matériels défectueux).

.../...

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de mettre en place ce groupement de commandes entre la Ville, la CCPI et le CMAS par la passation du marché et autorise le 1^{er} adjoint à signer le marché en résultat.

Dossier 11 – Contrats de délégation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif - avenants N° 1

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver deux avenants à conclure avec la Lyonnaise des Eaux, permettant d'ajuster ces contrats au regard d'un certain nombre d'obligations réglementaires et techniques, et d'engagements initiaux.

L'avenant N° 1 pour le contrat de délégation du service public de l'eau potable intègre d'une part, la mise en œuvre de la réforme de la réglementation visant la prévention des dommages causés aux réseaux lors de travaux (réforme dite «construire sans détruire») et d'autre part, l'élargissement du champ d'application du dispositif «animation du contrat territorial captages» vers tout plan d'actions réalisé par le délégataire en accord avec la collectivité et visant à améliorer la protection des captages ou la qualité de l'eau distribuée.

Par ailleurs, cet avenant prend acte de l'engagement final du fermier au titre de la coopération décentralisée pris lors des négociations initiales.

L'avenant N° 1 au contrat pour la délégation du service public d'assainissement collectif inclut également la mise en œuvre de la réforme précitée pour la prévention des dommages, l'engagement du fermier sur la coopération décentralisée et de manière spécifique, la prise en charge de l'exploitation de 2 postes de relèvement supplémentaires des eaux usées : les postes de Brély et Robert Maréchal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve les avenants précités et autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à cette opération avec la société Lyonnaise des Eaux.

Dossier 12 - Centre de la Mémoire - don d'archives de Léon WERTH

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une partie du fonds Léon Werth a été donnée par la famille Werth et en particulier Claude Werth légataire de Léon Werth, (écrivain, journaliste, critique d'art 1878-1955), principalement des documents, correspondance, objets, mobilier et œuvres d'art représentatifs de son œuvre et de son cercle intellectuel, 1^{er} don en date du 29 avril 2011 à la Ville d'Issoudun (Médiathèque/Centre de la Mémoire et Musée),

Un 2^e don en date 25 avril 2014, est venu compléter cet ensemble. Ce don était constitué des lettres et dessins inventoriés dans le fonds Léon Werth comprenant 29 pièces : lettres manuscrites autographes d'Antoine de Saint-Exupéry dont certaines sont illustrées et dessins du même auteur,

Aujourd'hui, selon la volonté des ayants droits, l'ensemble de la correspondance de Léon Werth conservée par la famille pourrait rejoindre les collections publiques du Centre de la Mémoire.

Cet ensemble de correspondances passives représente 215 correspondants différents.

Il propose au Conseil Municipal d'accepter ce 3^{ème} don.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter ce 3^{ème} don d'un ensemble de correspondances appartenant aux archives de Léon WERTH et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce don.

Dossier 13 - Station radioélectrique du château d'eau – renouvellement de convention

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser le renouvellement pour une durée de douze (12) ans de la convention tripartite entre la commune, la société INFRACOS et la société Lyonnaise des Eaux relative à la station radioélectrique, implantée sur le château d'eau sis 101 bis rue Charles Michels à Issoudun.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal, autorise le renouvellement de cette convention tripartite et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

.../...

Dossier 14 – Opération de construction «Les Brunes» rétrocession de voirie et réseaux divers par l'OPHAC de l'Indre

M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'OPHAC de l'Indre, dans le cadre de son opération de construction de 35 logements (locatifs et PSLA) lieudit «Les Brunes» à Issoudun, a prévu de rétrocéder à la Ville, les voiries, cheminements piétons, réseaux (sur domaine public), espaces verts publics, éclairage public et bassin d'infiltration.

L'OPHAC de l'Indre sollicite la Ville pour accepter cette rétrocession.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver cette rétrocession et d'autoriser M. Le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.

Dossier 15 – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et Opération Façades – dispositions diverses

● Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'OPAH et du programme «Habiter mieux», la Ville d'Issoudun s'est engagée à majorer l'Aide de Solidarité Ecologique (ASE) octroyée par l'Etat pour les dossiers de travaux de rénovation thermique.

Les bénéficiaires qui réunissent les conditions pour obtenir cette prime, se voient donc attribuer par la commune une somme de 500 € venant en complément de l'ASE de l'Etat et de la subvention ANAH.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder cette prime de 500 € à Mme Monique PICAUDON domiciliée 7 rue aux Lièvres à Issoudun.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de cette prime au bénéficiaire précité.

● Opération Façades – attribution d'une subvention

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'OPAH, la Ville a engagé une Opération Façades sur son centre-ville pour une durée de cinq ans.

Les propriétaires dont l'immeuble est situé dans le périmètre de l'opération et qui ont bénéficié d'une convention, ayant achevé leurs travaux, acquitté les factures et reçu l'attestation de conformité du PACT de l'Indre, peuvent recevoir d'une subvention de 30 % de leurs travaux (plafonnée à 3 600 €).

Dans ce dispositif, il est proposé de verser à M. GUIBOURET (convention du 11/07/2015 : façade 20 place de la Poste) une subvention de 3 213 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de cette subvention au bénéficiaire précité.

● Opération Façades – augmentation du plafond des travaux subventionnables

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2013, l'aide municipale de l'Opération Façades avait été fixée à 30 % d'un coût plafonné hors taxes de travaux de 12 000 €.

Lors du comité de pilotage du 25/03/2016, il a été proposé d'augmenter le plafond des travaux subventionnables à 15 000 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver une modification du règlement de l'opération portant le plafond des travaux subventionnables à 15 000 €, le taux de subvention étant maintenu à 30 %.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette augmentation de plafond des travaux subventionnables à 15 000 €.

.../...

Dossier 16 – Lotissement «La Vallée de Brely» - Vente d'un lot

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la cession du lot n° 3 de ce lotissement communal cadastré section BE N° 585 pour 929 m² à M. Cyril MEUNIER et Mme Modesty BOUTET, au prix de 36 388,93 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de céder ce lot au prix indiqué et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents à cette vente.

Dossier 17 - Vente d'une maison avec garage

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la vente d'une maison (provenant du legs Ditsch) sis 73 rue du 8 Mai avec garage rue du Périgord à Issoudun, à M. et Mme ALITI, au prix de 87 500 € hors taxes et frais à la charge des acquéreurs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette vente au prix indiqué et autorise M. le Maire à signer tous documents rattachables.

Dossier19 – Autorisation du maire à agir en justice

M. le Maire exposé au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi de finances pour 2010, le législateur a prévu, pour compenser la suppression de la taxe professionnelle, de transférer le produit de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) au profit des communes et des EPCI. Afin de permettre la neutralité financière du dispositif, la TASCOM a été compensée par un prélèvement effectué sur la «dotation de compensation» pour un montant égal à celui que percevait l'État en 2010. Cependant aucune disposition du code général des collectivités territoriales, ni aucun autre texte ne prévoyait que ces mécanismes s'appliquent aux communes et EPCI pour les années 2012, 2013 et 2014. Ces sommes auraient donc été indument prélevées par l'Etat au détriment des collectivités.

Il apparaît possible d'envisager un recours à l'encontre de l'Etat pour obtenir le remboursement des sommes ainsi prélevées.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ester en justice auprès du tribunal administratif en présentant un référé provision et si besoin un recours indemnitaire en plein contentieux à fin d'obtenir la condamnation de l'Etat à réparation pour le prélèvement TASCOM effectuée sur la dotation de compensation de la Ville pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à agir en justice et signer tous documents afférents à cette affaire.

Dossier20 – Garantie de la Ville à un emprunt de l'OPHAC de l'Indre

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'accorder la garantie de la Ville à un emprunt d'un montant total de 354 110 € souscrit par l'OPHAC de l'Indre auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal apporte la garantie de la Ville à l'emprunt d'un montant total de 354 110 € souscrit par l'OPHAC de l'Indre auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires à cette opération.

Dossier 21 – Demandes de subventions pour 2016 et 2017

Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des partenaires financiers habituels (Europe, Etat, Région, Département, SDEI...), pour les projets 2017 susceptibles d'être éligibles aux divers régimes d'attribution.

Suite aux récentes inondations, le Maire précise qu'il doit également être autorisé à déposer les dossiers de demandes de subventions 2016 au titre de la dotation de solidarité auprès de l'Etat et des autres partenaires institutionnels (Région, Département...).

.../...

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer les demandes de subventions 2016-2017 précitées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal de la Ville d'Issoudun du 24 juin 2016 établi conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 02 juillet 2016.

Le Maire,

André LAIGNEL